



**Communauté de Communes
du Pays Sostranien**

10, rue Joliot-Curie
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12
Email : infos@cco23.fr
N° SIREN : 242 300 135 00108

Nos références : \\10.10.0.248\comcom\CCPS-2\Administration\Conseils Communautaires\2024\20240506-CC04\Délibérations\CR-20240506.docx
Objet : **CR CC N°04 20240506**

**COMPTE-RENDU
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 06 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi six mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est réuni en séance ordinaire, à La Souterraine, sur convocation de M. Etienne **LEJEUNE**, Président.

Réf : CR-20240506.docx

Nombre de membres en exercice : **29**

Date de convocation : **30/04/2024**

Nombre de présents : **18**

Nombre de Pouvoirs : **6**

Nombre de votants : **24**

Étaient présents :

Monsieur Patrice **PIARRAUD**, Monsieur Jean-Luc **GAZONNAUD**, Monsieur Frédéric **MALFAISAN**, Monsieur Jean-Roland **MATIGOT**, Monsieur Étienne **LEJEUNE**, Monsieur Julien **DELANNE**, Monsieur Bernard **AUDOUSSET**, Madame Patricia **MOUTAUD**, Monsieur Sébastien **VITTE**, Monsieur Dominique **KERSKENS**, Madame Brigitte **JAMMOT**, Monsieur Gilles **LAVAUD**, Monsieur Bernard **ALLARD**, Monsieur Pierre **DECOURSIER**, Madame Myriam **BROGNARA**, Madame Evelyne **AUGROS**, Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**, Monsieur Jean-Marc **PIOFFRET**

Pouvoirs et suppléances :

Madame Geneviève **BARAT** donne pouvoir à Mme Josiane **VIGROUX-AUFORT**,
Monsieur Gérard **CHAPUT** donne pouvoir à M. Patrice **PIARRAUD**,
Madame Fabienne **LUGUET** donne pouvoir à M. Julien **DELANNE**,
Monsieur Patrice **FILLOUX** donne pouvoir à M. Étienne **LEJEUNE**,
Madame Marie **AUCLAIR-DECOURSIER** donne pouvoir à M. Sébastien **VITTE**,
Monsieur Benoît **BOUDET** donne pouvoir à Mme Evelyne **AUGROS**

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, Monsieur Jean-Roland **MATIGOT** est élu secrétaire de séance.

1. Ressources Humaines : création de postes au titre des avancements de grade 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Commission Administrative Paritaire (CAP) n'est plus compétente pour émettre des avis en matière d'avancement de grade et désormais les décisions d'avancement de grade doivent être prises en fonction des Lignes Directrices de Gestion arrêtées dans l'établissement.

Le Centre de Gestion de la Creuse continue d'accompagner les collectivités affiliées dans la gestion des dossiers par la transmission de la liste des agents promouvables.

Ensuite, La nomination d'un fonctionnaire sur un grade d'avancement suppose en amont la présence d'un emploi vacant au tableau des effectifs, auquel correspond le grade d'avancement et lorsque l'emploi correspondant au grade d'avancement n'est pas vacant au tableau des emplois, il convient de créer l'emploi par délibération de l'organe délibérant et correspondant au grade d'avancement.

Si l'emploi d'origine de l'agent n'a plus d'utilité, il conviendra de le supprimer lors de la mise à jour annuelle du tableau des emplois. Cette mise à jour, réalisée par délibération, suppose en amont l'avis du Comité technique.

Au vu du tableau annuel d'avancement de grade établi pour la Communauté de Communes du Pays Sostranien au titre de l'année 2024, il est proposé de créer :

- **Un poste de bibliothécaire principale à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.**
- **Quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.**

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce point :	Votants	Contre	Abst°	Pour	Adoptée	Rejetée
	24	0	0	24	OUI	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le tableau annuel d'avancement de grades tel que présenté ci-dessus,

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce point.

2. Commande publique : Attribution des marchés de travaux relatifs au projet d'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de La Souterraine

Pour rappel, le programme de travaux concerne l'extension du bâtiment actuel de la Maison de santé. Le projet, voté en conseil communautaire le 3 avril 2024 (budget prévisionnel 2024), fait état du budget prévisionnel suivant :

Montant total de l'opération :	1 597 200,00 € HT
Montant de la maîtrise d'œuvre :	110 100,00 € HT
Montant des études et annexes :	32 500,00€ HT
Montant total des travaux :	1 454 600,00 € HT

Sur la base du dossier de consultation établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de cette opération (Cabinet Carré d'Arche), les entreprises disposaient d'une période allant jusqu'au lundi 15 avril 2024 à 12h00 pour présenter une offre sur la plateforme <http://www.centreofficelles.com>.

La consultation, lancée en procédure adaptée ouverte avec négociation, porte sur la réalisation de travaux répartis en 14 lots faisant l'objet de marchés distincts.

- Lot 01 Voiries & Réseaux Divers
- Lot 02 Gros Œuvre – Fondation
- Lot 03 Charpente bois
- Lot 04 Couverture/Etanchéité/bardage
- Lot 05 Menuiseries Extérieures/serrurerie
- Lot 06 Enduits
- Lot 07 Plâtrerie / Isolation / Plafonds suspendus
- Lot 08 plafonds suspendus
- Lot 09 Menuiseries intérieurs
- Lot 10 Carrelage / Faiences
- Lot 11 Sols Souples
- Lot 12 Peintures
- Lot 13 Chauffage / Ventilation/ Plomberie
- Lot 14 Electricité / CFO-CFA

Rappel des critères d'attribution :

Le prix des prestations : 40%.

La valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu des éléments de la note explicitant la méthodologie envisagée pour l'exécution des travaux : 60%.

Après ouverture des plis et après analyse par l'équipe de maîtrise d'œuvre, il est proposé d'attribuer les marchés suivant le classement effectué par la Commission d'étude des marchés en procédure adaptée, en application des critères de la consultation, tel que détaillé dans le tableau ci-après :

LOT / DÉSIGNATION	ESTIMATION MOe	ENTREPRISES MIEUX DISANTES	TOTAL HT
01 - VRD / Espaces Verts	286 183,00 €	COLAS	144 651,22 €
02 - Fondations - Gros-œuvre	394 075,90 €	FERNANDES	352 000,00 €
03 - Charpente bois	27 550,00 €	MARTINET	19 282,00 €
04 - Étanchéité - Couverture - Bardage	147 961,78 €	sans suite (1 réponse hors budget), relancé en 2 lots	
05 - Menuiseries Extérieures	116 878,00 €	NAUDON MATHE FRERES	88 412,23 €
06 - Enduit	31 695,02 €	CHAPTARD CONSTRUCTION	28 297,33 €
07 - Doublages - Cloisons - Plafonds CF	71 057,77 €	GIRAUD	70 125,53 €
08 - Plafonds suspendus	22 938,20 €	GIRAUD	20 432,23 €
09 - Menuiserie intérieure	97 264,40 €	CREUSE AGENCEMENT	80 471,66 €
10 - Carrelage - Faïence	20 170,79 €	EIFFAGE CONSTRUCTION SERVICES 23	34 347,48 €
11 - Revêtement de sols souples	29 840,50 €	COULEURS DECO	18 000,00 €
12 - Peinture	33 787,02 €	COULEURS DECO	23 000,00 €
13 - Chauffage - Rafraîchissement / Ventilation / Plomberie sanitaire	163 000,00 €	PARBAUD	174 498,60 €
14 - Electricité CFO - cfa	94 500,00 €	D. PAROTON	99 800,00 €
TOTAL TOUS CORPS D'ÉTAT	1 536 902,38 €		1 153 318,28 €

En absence d'offre acceptable pour le lot 04, il est proposé de relancer une consultation pour le seul lot 04 « étanchéité – couverture bardage » qui sera relancé en 2 sous-lots : 04.1 « étanchéité » et 04.2 « couverture bardage ».

Le conseil communautaire est appelé à :

- À Attribuer les marchés de travaux relatifs aux autres lots tel que proposé par la Commission d'étude des marchés en procédure adaptée ;
- À relancer la consultation pour les lots 04.1 « étanchéité » et 04.2 « couverture bardage » ;
- À autoriser le Président à signer l'ensemble des marchés à intervenir dans la limite des crédits ouverts au budget.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce point :	Votants	Contre	Abst°	Pour	Adoptée	Rejetée
		24	0	0	24	OUI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité l'ensemble des propositions ci-avant, et autorise le Président à engager toute démarche nécessitée par cette affaire.

3. Finances : Modification de la délibération d'affectation du résultat 2023 du budget annexe Ateliers Relais

À la suite d'une erreur matérielle, il convient de modifier à la marge la délibération en date du 3 avril 2024 (Réf DEL20240403-05) d'affectation des résultats de l'exercice 2023 concernant le budget annexe Ateliers Relais comme suit :

Rappel des montants erronés :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	2 578,28	Résultat antérieur reporté	1 415 781,63
Résultat 2022	2 578,28	Résultat 2022	1 415 781,63
Résultat de l'exercice 2023	11 202,03	Résultat de l'exercice 2023	- 3 116 407,66
Dépenses	146 566,52	Dépenses	3 715 329,95
Recettes	157 768,55	Recettes	598 922,29
Solde d'exécution cumulé	13 780,31	Solde d'exécution cumulé	- 1 700 626,03
		Restes à réaliser au 31/12/2023	1 392 245,73
TOTAL A AFFECTER	13 780,31	BESOIN DE FINANCEMENT	- 308 380,30
Reste à reporter au 002 (RF)	-		
Reste à reporter au 001 (DI)	- 1 700 626,03		
compte 1068 (RI)	13 780,31		

Corrections à apporter :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	2 578,28	Résultat antérieur reporté	1 415 781,63
Résultat 2022	2 578,28	Résultat 2022	1 415 781,63
Résultat de l'exercice 2023	11 181,83	Résultat de l'exercice 2023	- 3 116 407,66
Dépenses	146 586,72	Dépenses	3 715 329,95
Recettes	157 768,55	Recettes	598 922,29
Solde d'exécution cumulé	13 760,11	Solde d'exécution cumulé	- 1 700 626,03
		Restes à réaliser au 31/12/2023	1 392 245,73
TOTAL A AFFECTER	13 760,11	BESOIN DE FINANCEMENT	- 308 380,30
Reste à reporter au 002 (RF)	-		
Reste à reporter au 001 (DI)	- 1 700 626,03		
compte 1068 (RI)	13 760,11		

L'écart de 20,20€ provient d'une régularisation de TVA de fin d'année.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce point :	Votants	Contre	Abst°	Pour	Adoptée	Rejetée
	24	0	0	24	OUI	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité cette proposition, et autorise le Président à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document afférent à ce point.

4. Adhésion à des organismes extérieurs : Adhésion à la Mission des Offices de tourisme de Nouvelle Aquitaine (MONA)

La MONA est soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine avec 4 objectifs :

- Professionnaliser les acteurs du tourisme en Région Nouvelle Aquitaine
- Accompagner l'organisation touristique des territoires
- Favoriser l'innovation touristique
- Animer le réseau des offices de tourisme en Nouvelle Aquitaine.

Cet organisme de formation représente l'équivalent de l'ancienne fédération régionale des offices de tourisme du Limousin et a pour charge d'appuyer l'action des OT, de professionnaliser les acteurs (personnels des OT et prestataires touristiques) via un programme propre.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider l'adhésion de la Communauté de Communes à la MONA pour un montant de 400,00€ environ (selon masse salariale) au titre de l'année 2024 et les crédits correspondant à la cotisation figurent au budget 2024.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce point :	Votants	Contre	Abst°	Pour	Adoptée	Rejetée
	24	0	0	24	OUI	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité cette proposition, et autorise le Président à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document afférent à cette affaire.

5. Adhésion au dispositif Chèques Emploi Service Universel (CESU) pour les usagers de la Crèche

Afin de permettre aux parents usagers du service multi-accueil de pouvoir bénéficier du service des CESU, il est proposé d'adhérer au dispositif à compter du 1^{er} juin 2024.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce point :	Votants	Contre	Abst°	Pour	Adoptée	Rejetée
	24	0	0	24	OUI	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité cette proposition, et autorise le Président à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document afférent à cette affaire.

6. Fibre Optique : Convention « Vie du Réseau » avec le syndicat mixte DORSAL

Le 17 avril 2024 le syndicat mixte DORSAL a présenté lors du conseil communautaire à la MEF 23 un point d'avancement du déploiement de la fibre optique sur le territoire du Pays Sostranien.

Enregistrant le meilleur taux de commercialisation du département, le déploiement du réseau de fibre optique se poursuit avec la commercialisation des 2 dernières plaques du territoire dans le mois d'avril 2024, permettant une couverture intégrale du territoire et anticipant la fin du réseau cuivre dès le 31 janvier 2027 sur un certain nombre de communes du territoire (Noth / St Agnant de Versillat / St Léger-Bridereix / St Maurice la Souterraine / St Priest la Feuille).

Les engagements financiers des collectivités portaient sur les opérations de déploiement. N'entraient pas de ce champ, les opérations de vie de réseaux qui comprennent notamment les nouvelles extensions, les effacements de réseaux, les dévoiements, les adductions neuves, le génie civil de raccordement, Etc.

Bien qu'anticipé par le syndicat mixte DORSAL, l'équilibre financier de la vie du réseau fibre en Creuse doit prendre quelques années. L'exploitant du réseau – Nouvelle Aquitaine THD, et les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) versant des sommes importantes à DORSAL, le manque à gagner sur le département de la Creuse est estimé à près de 300 000 € par an.

Pour la Communauté de communes du Pays Sostranien, la participation, rapportée au nombre de prises (7 697) serait de 29 404 € par an, soit une participation complémentaire de 3,82 € / prise. La durée de convention est prévue pour une durée de 3 ans et pourra être reconduite pour une nouvelle durée de 3 ans à partir de 2026.

Cette participation impliquerait une décision modificative de virement de crédit sur le budget prévisionnel 2024 comme suit :

DECISIONS MODIFICATIVES DE VIREMENT DE CREDITS											
Budget	Objet	DIMINUTIONS DE CREDITS					AUGMENTATIONS DE CREDITS				
		Compte	Fonction	Opération	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Opération	Libellé	Montant
Budget principal	Fonds de concours vie du Réseau DORSAL	2041582	61	HO	Subvention d'équipement immobilier d'entreprises	- 30 000,00	2041583	588	HO	Fonds de concours Vie du Réseau DORSAL	30 000,00
TOTAL						- 30 000,00	TOTAL				30 000,00

Le conseil communautaire est appelé à :

- Valider le principe de participation de la Communauté de communes du Pays Sostranien au financement des opérations de vie du réseau fibre,
- Valider la participation de la Communauté de la commune pour un montant de 29 404 € par an sur une durée de 3 ans reconductible une fois,
- Autoriser le Président à signer la convention avec le syndicat Mixte DORSAL portant attribution d'un fonds de concours au financement des opérations de travaux « Vie du Réseau »,
- Valider la décision modificative de virement de crédits correspondante.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce point :	Votants	Contre	Abst°	Pour	Adoptée	Rejetée
	24	0	1	23	OUI	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité cette proposition ainsi que, la décision modificative qui en découle, et autorise le Président à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document afférent à cette affaire.

7. Programmation Centre Culturel Yves Furet : proposition de séances supplémentaires :

En complément des séances programmées au titre de la saison culturelle en cours (2023-2024), il est proposé de rajouter les séances suivantes :

« Sans Temps » :

- Mardi 28 mai : 10h et 14h30
- Jeudi 30 mai : 10h

« Le Mur de la Mort » :

- Vendredi 14 juin à 22h

L'ensemble des autres manifestations ne connaissent pas de modifications.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce point.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce point :	Votants	Contre	Abst°	Pour	Adoptée	Rejetée
	24	0	0	24	OUI	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité cette proposition, et autorise le Président à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document afférent à cette affaire.

8. Finances : Modifications apportées au compte administratif 2023 du budget annexe Ateliers Relais

À la suite d'une erreur matérielle, il convient de modifier à la marge la délibération en date du 3 avril 2024 (Réf DEL20240403-02) d'adoption du compte administratif de l'exercice 2023 concernant le budget annexe Ateliers Relais comme suit :

Rappel des montants erronés :

Compte administratif Ateliers Relais						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	2 578,28	-	1 415 781,63	-	1 418 359,91
opérations de l'exercice	146 566,52	157 768,55	3 715 329,95	598 922,29	3 861 896,47	756 690,84
totaux	146 566,52	160 346,83	3 715 329,95	2 014 703,92	3 861 896,47	2 175 050,75
résultats de clôture	-	13 780,31	1 700 626,03	-	1 686 845,72	-
restes à réaliser	-	-	326 734,27	1 718 980,00	326 734,27	1 718 980,00
totaux cumulés	146 566,52	160 346,83	4 042 064,22	3 733 683,92	4 188 630,74	3 894 030,75
résultats définitifs	-	13 780,31	308 380,30	-	294 599,99	-

Corrections à apporter :

Compte administratif Ateliers Relais						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultat reporté	-	2 578,28	-	1 415 781,63	-	1 418 359,91
opérations de l'exercice	146 586,72	157 768,55	3 715 329,95	598 922,29	3 861 916,67	756 690,84
totaux	146 586,72	160 346,83	3 715 329,95	2 014 703,92	3 861 916,67	2 175 050,75
résultats de clôture	-	13 760,11	1 700 626,03	-	1 686 865,92	-
restes à réaliser	-	-	326 734,27	1 718 980,00	326 734,27	1 718 980,00
totaux cumulés	146 586,72	160 346,83	4 042 064,22	3 733 683,92	4 188 650,94	3 894 030,75
résultats définitifs	-	13 760,11	308 380,30	-	294 620,19	-

L'écart de 20,20€ provient d'une régularisation de TVA de fin d'année.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce point :	Votants	Contre	Abst°	Pour	Adoptée	Rejetée
	24	0	0	24	OUI	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité cette proposition, et autorise le Président à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document afférent à ce point.

9. Finances : Décision modificative de diminution de crédits sur le budget annexe Ateliers Relais 2024

À la suite d'une erreur matérielle, il convient d'apporter une décision modificative concernant le budget annexe Ateliers Relais 2024 comme suit :

DECISIONS MODIFICATIVES DE DIMINUTION DE CREDITS											
Budget	Objet	RECETTES					DEPENSES				
		Compte	Fonction	Opération	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Opération	Libellé	Montant
Budget annexe Ateliers Relais	Ajustement erreur TVA 2023	1068	1	HO	Excédents de fonctionnement capitalisés	-20,20 €	2313	61	22	Travaux en cours Bâtiment Haut de Fursac	-20,20 €
TOTAL						-20,20 €	TOTAL				-20,20 €

L'écart de 20,20€ provient d'une régularisation de TVA de fin d'année.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce point :	Votants	Contre	Abst°	Pour	Adoptée	Rejetée
	24	0	0	24	OUI	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité cette proposition, et autorise le Président à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document afférent à ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir remercié les membres de l'assemblée de leur participation, le Président lève la séance à 18h25.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Roland MATIGOT

Le Président,
M. Etienne LEJEUNE

Les Conseillers Communautaires :

Le Président, le Secrétaire de séance et les Conseillers Communautaires ont adopté à l'unanimité le présent compte-rendu et ont signé le registre lors de la séance du Conseil Communautaire du 10 juin 2024 à La Souterrain